

qu'à \$995 Soudain, les cours s'effondrèrent et, en une bourse, la valeur perdit près de \$400. Le président de la Compagnie affirma que les actions étaient bonnes, et annonça qu'il en avait acheté lui-même pour \$15,000,000 à \$800 l'une. Une enquête fut ordonnée, elle démontra que l'International Power Company n'était en état de donner qu'un dividende de 3,73 pour cent, et que sa direction en avait annoncé un de 10 pour cent. Trois maisons du Stock Exchange furent ruinées. Une banque de New-York, et d'autres banques dans le Connecticut, subirent des pertes considérables.

L'affaire de la Northern Pacific Company, que tous ceux qui s'occupent de questions financières ont encore présente à la mémoire, amena une intervention inattendue de la justice. Les personnes qui s'étaient engagées à vendre des actions de la Northern Pacific, mais qui ne pouvaient pas les livrer parce que le "corner" avait fait le vide devant elles, assignèrent celles qui s'étaient engagées à l'achat de ces actions. Cette assignation reposait sur le raisonnement suivant: "Vous avez acheté les titres parce que vous saviez que le vendeur ne pouvait pas les livrer. La loi n'autorise pas un homme à passer un contrat lorsqu'il sait que l'autre contractant ne peut pas tenir l'engagement qu'entraîne ce contrat. Vous ne pouvez donc pas exiger la livraison des actions que vous avez achetées à quelqu'un que vous saviez ne pas pouvoir les livrer". Cette assignation suffit pour rétablir l'équilibre, et le lendemain les actions étaient ramenées à leur prix normal. Mais l'orage avait causé des ruines, et l'on a évalué les pertes à plus de \$60,000,000.

Cette affaire de la Northern Pacific permit à M. Pierpont Morgan de se révéler une fois de plus. Il fonda une société appelée la Northern Securities Company, au capital de 400 millions de dollars. Il a, lui-même, dans une déposition, expliqué le mobile de son acte, en disant: "Je voulais savoir, une fois pour toutes, si lorsque je quitte mon bureau de New-York, je ne suis pas exposé, en revenant le lendemain ou huit jours plus tard, à trouver une autre personne ou une autre société propriétaire d'une affaire où je suis intéressé. Voilà pourquoi j'ai fondé la Northern Securities Company. J'ai pensé que, si nous placions nos actions entre les mains d'une compagnie, assise sur un capital de \$400,000,000, personne ne pourrait acheter la direction de cette entreprise et que nos actions seraient solides autant qu'il peut exister quelque chose de solide ici-bas."

Un autre orage célèbre de ces dernières années est celui qui fondit sur les Compagnies de Louisville et de Nashville. Dans ce mouvement figura un des

personnages les plus marquants de Wall Street, un des financiers américains les plus remarquables et les plus audacieux, M. John W. Gates. Dans cette affaire, les directeurs du Stock Exchange intervinrent et dirent à M. Gates, qui avait d'ailleurs agi très légalement, que s'il accaparait ces valeurs, ils prendraient une mesure arbitraire, et autoriseraient l'émission d'un gros chiffre d'actions nouvelles. Les lois de finances ne permettent pas d'émettre des actions à volonté. Elles ont été construites pour protéger le public contre une spéculation effrénée.

Supposons, en effet, qu'une société dont les actions sont en hausse, puisse en doubler ou en tripler le nombre. Le plus novice en matière de finances comprendra que cette société se trouverait exactement dans la situation d'un particulier qui aurait le droit de fabriquer des billets de banque. Or, voilà que pour protéger le public contre la spéculation, il se trouve que le meilleur moyen est précisément d'abroger ou de méconnaître ces lois protectrices! Il est bien évident, en effet, que si la spéculation achète tous les titres d'une société, elle peut torde le cou à cette société et que cette société n'a pas d'autre moyen de se défendre que d'émettre des titres nouveaux au fur et à mesure qu'on veut la tuer. Mais ce moyen constitue une opération des plus graves; à première vue il paraît même inconcevable qu'on ait dû l'envisager. Saluons donc au passage une des innombrables preuves de l'infirmité humaine et de la relativité des choses!

Nous avons vu tout à l'heure les vendeurs invoquer contre les acheteurs un principe de droit tellement vieux qu'il semble dépaycé en face des maux modernes. Nous voyons maintenant un règlement, édicté contre la spéculation, détruit par les excès de cette spéculation elle-même. Cela nous prouve que les lois ne sont pas tout, mais que les mœurs sont aussi quelque chose. Or, les mœurs se traduisent quelquefois par des exemples, et ces exemples sont donnés par des hommes. C'est pourquoi peu à peu la bourse de New-York, comme le pays tout entier, éprouve le besoin de se laisser envahir et guider par quelque grande personnalité, ayant le droit de dire aux hommes ordinaires: il faut faire ceci, il ne faut pas faire cela, et puisant ce droit nécessaire dans la rencontre, très rare en un seul homme, de beaucoup de volonté, de beaucoup de fortune et de beaucoup d'honnêteté. C'est cette triple alliance d'un nouveau genre qui a mis en relief Pierpont Morgan et qui l'a forcé, plus d'une fois, à jouer à Wall Street un rôle d'arbitre public et de redresseur de torts.

J'ai parlé tout à l'heure d'un des financiers les plus audacieux et les plus mar-

quants des bourses américaines, John W. Gates. Je l'avais connu dans une autre fonction; il fut même le premier Américain que j'eus l'occasion de rencontrer avant mon voyage. Il était alors président du premier trust qui s'était formé sur les affaires d'acier, et il vint en Europe avec l'intention de faire entrer dans son trust toutes les aciéries de la terre. De cette façon eût été réalisé, bien avant que l'idée même en ait été indiquée, ce qu'on appelle aujourd'hui un trust mondial. John W. Gates vint donc à Londres où il convoqua les principaux métallurgistes européens, et ce fut dans ces circonstances que j'entrai en rapport avec lui. C'était un colosse au physique comme au moral. Sur ses lèvres les affaires les plus compliquées devenaient claires comme de l'eau de source et, dans ses doigts, les "Magnums" de champagne prenaient des dimensions de dés à coudre, se succédant dans son vaste estomac sans apporter le moindre trouble à ses facultés. Et quelle verve intarissable! Au dessert du premier repas que nous fîmes ensemble à l'Hôtel Cecil de Londres, il nous raconta l'histoire de son trust. Le Sénat américain s'était ému de cet essai primitif d'institution qui devait, par la suite, acquérir de si colossales dimensions. Il avait nommé une commission pour examiner le trust Gates. Dans les usines du trust cette commission avait vu fonctionner un laminoir qui débitait à lui seul des centaines de mille kilos de fils d'acier par jour, et le président de la commission, interrogeant Gates sur cet outil merveilleux lui dit: "Vous devez avoir un contremaître bien remarquable pour diriger une pareille machine. — Très remarquable, répondit Gates, aussi je le paie vingt-quatre mille dollars par an. — Mais c'est plus que ne gagne le président de la Cour suprême! reprit le sénateur un peu scandalisé. — Parfaitement, répondit Gates, mais si je perdais mon contremaître, je ne trouverais personne pour le remplacer, tandis que vous avez en ce moment plus de trente candidats qui, depuis la mort récente du président de la Cour suprême, briguent ses fonctions et les méritent presque tous!"

Pour en finir avec Wall Street, il faut faire remarquer que, de plus en plus, les directeurs du Stock Exchange y conquièrent une autorité qui leur permet de dire à un de leurs onze cents collègues: "Il faut faire ceci ou quitter Wall Street". Et peu à peu s'établissent, dans ce tumultueux cœur financier de l'Amérique, des habitudes de calme et de devoir suffisantes pour que le public ait conscience que toutes les garanties lui sont offertes, et que s'il y perd de l'argent, il ne devra accuser que sa légèreté ou l'insuffisance de ses renseignements.